

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/01/2021 au 31/01/2021

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	303,55 x 2,900 % = 8,81	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	303,55 x 6,800 % = 20,64	
MALADIE		308,96 x 13,000 % = 40,16
VIEILLESSE	308,96 x 7,300 % = 22,56	308,96 x 10,450 % = 32,29
ALLOC. FAMILIALES		308,96 x 5,250 % = 16,22
ACCIDENT DU TRAVAIL		308,96 x 1,900 % = 5,87
FNAL		308,96 x 0,100 % = 0,31
CFP		308,96 x 0,550 % = 1,70
CSA		308,96 x 0,300 % = 0,93
CDS		308,96 x 0,016 % = 0,05
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	308,96 x 4,790 % = 14,80	308,96 x 5,230 % = 16,16
IRCEM PREVOYANCE	308,96 x 0,700 % = 2,16	308,96 x 0,960 % = 2,97
POLE EMPLOI		308,96 x 4,050 % = 12,51
TOTAL DES COTISATIONS	68,97	129,17

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : 248,81 €

**Net à payer avant impôt sur le revenu:
240,00 €**

Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base	:	248,81 €	Net payé en euros	:	240,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	31/01/2021
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 9146753 enregistrée le 28/01/2021

Nombre d'heures travaillées:	8	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	308,96 €
		Assiette des cotisations	:	308,96 €